

FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

Jeudi 21 mars 2019, de 18h30 à 21h00

Maison des Associations, Salle Mahatma Gandhi, rue des Savoises 15, 1205 Genève

René Longet souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1. **Adoption du PV de l'Assemblée générale du 22 novembre 2018** (disponible sur la plateforme www.fgc.ch sous onglet « la FGC », rubrique « rapports annuels, pv ag, comptes »)

Pas de remarques sur le PV de la dernière AG. **Le PV est adopté.**

René Longet rappelle la manière de voter en AG visant à faciliter le décompte : en premier, il demande s'il y a des votes contre, puis des abstentions, ce qui évite en cas de majorité évidente de devoir compter. Il rappelle la thématique de cette AG qui portera, après la partie consacrée aux comptes et gestion 2018, sur le partage des savoirs (PDS). Il rappelle que le partage des savoirs est financé par la DDC, y compris le poste de Michaela Buschi. Après avoir approuvé la création de la nouvelle commission partage des savoirs, il convient, lors de la présente AG, de procéder à l'élection de ses membres. L'occasion également de présenter les activités et projet du Partage des savoirs, ainsi que le bénéfice que les AM peuvent en tirer. Il annonce enfin que l'AG du mois de juin sera notamment consacrée à la thématique de la souveraineté alimentaire, avec une présentation de la Plateforme souveraineté alimentaire (PSA) de la FGC et du livre du CETIM sur la Déclaration des Nations Unies « sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales ».

2. Informations (Président et Secrétaire générale)

Catherine Schümperli présente les activités en cours à la FGC.

- ❖ **2019 – réflexion sur les procédures FGC et les besoins des AM**
 - Sondage : évaluation des besoins et cartographie des AM de la FGC
 - Le bilan des deux années de cofinancement sera notamment abordé dans ce sondage.
 - Les grandes étapes :
 - Lancement du sondage en mai
 - AG de juin – questions / réponses des AM
 - Analyse des résultats et recommandations
 - AG de novembre - restitution
 - Révision du Manuel en cours pour finalisation fin 2019.
 - Conception du nouveau programme 2021-2025.
- ❖ **Plan d'activité en matière de communication et sensibilisation du public**
 - Poursuite des émissions de Léman Bleu pour la saison 2019 – 2020
 - Le taux audience est très bon avec fin décembre 2018, 87'000 téléspectateurs uniques pour les 4 émissions.
 - Le partenariat avec Léman Bleu est ainsi très positif et encourageant, et l'émission est présentée comme exemple d'un type de journalisme participatif novateur
 - Un appel est fait aux AM pour faire valoir leurs intérêts pour l'an prochain, avec prise de contact auprès de C. Dubouloz.
 - 360° sur le monde (3 reportages et un 4° en cours de finalisation)
 - Un groupe de jeunes a été créé pour animer l'installation en partenariat avec Unité Jamm et avec l'appui d'un stagiaire HETS.
 - Une nouvelle capsule avec Public Eye sur la consommation responsable avec l'exemple des vêtements est en cours de réalisation. Les prochaines capsules présenteront deux projets à Madagascar.
 - Au printemps 2019 l'installation sera présente lors de la Fête de la solidarité à Lancy 13 avril. Début mai, un projet pilote sera lancé avec le DIP au Collège Émilie Gourd. Enfin, le 22 juin elle sera présente lors des 30 ans de la Fédévaco à Yverdon.

- Production en cours de fiches pédagogiques pour les enseignants afin d'accompagner l'installation pédagogique lors d'activités en milieu scolaire.

❖ **Jeudi 23 mai 2019 – Conférence annuelle des partenaires institutionnels de la FGC suivie d'une table ronde ouverte au public**

- Un nouveau format cette année avec la conférence et la soirée publique qui auront lieu le même jour.
 - L'après-midi, la traditionnelle rencontre annuelle avec les partenaires institutionnels de la FGC ;
 - Et en début de soirée, la Table ronde de printemps, avec une poursuite de la réflexion sur la mise en œuvre des ODD « Ne laisser personne de côté : quelles priorités contre la pauvreté ? », avec une conférence introductive sur la lutte contre la pauvreté, et la présentation des nouvelles lignes directrices de la DDC sur le sujet, etc.
 - Parution d'un supplément Tribune de Genève le samedi avant la conférence, sur ce thème ainsi que la présentation de projets soutenus par nos AM visités lors des missions terrain de la FGC à Madagascar et au Pérou.

❖ **Voyage Terrain au Pérou – en cours**

- Du 11 au 23 mars avec Luisa Cruz Hefti et Catherine Dubouloz

Elle rappelle les objectifs de ces missions qui ne sont pas des visites d'évaluation. La chargée de communication fait partie de cette mission avec un objectif de communication.

3. Rapports sur les comptes 2018 (pour adoption)

Florian Tissot indique que la présentation des comptes a été améliorée afin de rendre l'utilisation des subventions plus claires et transparentes pour nos partenaires institutionnels. La majeure avancée consiste dans la comptabilisation d'allocation et d'utilisation des fonds affectés, plutôt que des soldes de fonds (comme l'autorise aussi la RPC-21). Le but est de s'aligner sur ce qu'il est conseillé de faire pour les AM dans le manuel de la FGC. Une nouvelle fiduciaire, Wuarin-Chatton, a commencé son mandat pour le contrôle ordinaire des comptes 2018. Elle formule une appréciation positive sur la tenue des comptes et recommande l'approbation de ces comptes.

Florian Tissot donne lecture du rapport de la fiduciaire.

Valérie Bouloudani donne lecture du rapport de la commission de contrôle financier des comptes (vérificateurs internes) qui est également positif par rapport aux comptes 2018.

Il n'y a pas de questions.

L'Assemblée générale valide à l'unanimité les comptes 2018.

4. Rapport d'activités 2018 (pour adoption)

Catherine Schümperli présente le rapport d'activité et le tableau de résultats tels que proposés par le Conseil. Elle précise l'intention de simplifier les indicateurs de performance de la FGC dans le nouveau programme 2021-2024 afin d'assurer une plus grande lisibilité et ce avec des indicateurs moins nombreux.

René Longet relève que ces deux rapports concernent exclusivement ce qui a été fait au niveau de la FGC ; le document nommé Rapport annuel en extrait des éléments et développe certains points, en mettant aussi en avant les projets présentés par les AM. Concernant les indicateurs, il est en effet regrettable que les données chiffrées du rapport ne soient pas forcément en lien avec le programme en cours ce qui pourra donc être résolu dans le prochain programme.

Il remercie le secrétariat pour le grand travail effectué et les instances : les commissions information, technique et de contrôle financier des projets (quitus) ainsi que tous ceux qui font au quotidien la Fédération. Nous pouvons être fiers de ce que nous avons accompli ensemble en 2018.

Les deux rapports sont validés à l'unanimité par l'assemblée et décharge est donnée au Conseil pour sa gestion 2018.

5. Planification financière 2019-2020 des projets

Florian Tissot indique que le processus est toujours en cours, car par manque de temps, une priorité a été donnée aux bouclages des comptes 2018 et aux demandes de fonds présentées aux communes. L'analyse des planifications fournies va se poursuivre prochainement avec un aller-retour avec chaque AM concernée, la planification incluant les projets en cours de financement avec des montants à jour, en plus des annonces de projets ou des extensions à déposer. La tendance qui se dégage est une augmentation des demandes de financement pour

les nouveaux projets depuis le début de l'année. On est au-dessus des 10% habituellement annoncés, par rapport aux ressources disponibles de la FGC. L'appel à de nouveaux projets en novembre 2018 est bien passé !

Comme annoncé, le quota de financement par AM de 950'000 CHF (à 100%) est maintenu pour 2019 (soit 475'000 CHF pour un quota à 50% et 316'000 CHF pour quota à 25%)

Dans le cas où il y aurait trop de demandes par rapport aux ressources disponibles, le principe de la liste d'attente est toujours en vigueur pour les nouveaux projets et les extensions qui dépassent le montant demandé à la FGC pour la phase précédente.

Il est demandé aux AM de communiquer tout changement dans la planification financière par mail au SE (florian.tissot@fgc.ch).

René Longet rappelle l'importance du suivi continu de l'évolution de la situation pour être dans la meilleure adéquation entre moyens disponibles et projets en cours, présentés et annoncés.

6. Modifications des Statuts disponibles sur la plateforme FGC*

- Conflits d'intérêts – amendement art. 9
- Contrôle ordinaire – amendement art. 21

Florian Tissot présente l'article 9 des Statuts sur les Conflits d'intérêts. C'est une précision de la définition et du périmètre du conflit d'intérêts avec l'intégration des liens familiaux et des mandats par exemple, et ceci afin de formaliser les pratiques en cours à la FGC, mais qui n'étaient pas forcément clairement définies. Cela est également l'occasion de préciser les engagements qui sont attendus de la part des membres des instances de la FGC.

Cet article doit être associé à une formalisation de la reconnaissance des éventuels conflits d'intérêts par la signature chaque année par les membres des instances d'une déclaration de liens d'intérêts et la tenue d'un registre des récusations pour chaque instance.

Le Manuel FGC va également être adapté au niveau des règlements pour les différentes instances, tout comme le Statut du personnel.

Henri Mergoz (GeTM) annonce qu'il va s'abstenir lors du vote, car l'article 9 n'est pas clair pour lui.

René Longet lit l'article 9 tel que proposé.

Florian Rochat (CETIM) trouve que la règle proposée est plus stricte que les règles à l'État de Genève et qu'il n'y a pas de raison de s'appliquer des règles toujours plus contraignantes.

René Longet répond que ce n'est pas le cas, car l'article 9 est précisément inspiré des règlements des commissions extraparlimentaires de l'État de Genève.

Diego Gradis (Traditions pour demain) demande quelles sont les mesures transitoires.

Catherine Schümperli répond qu'il n'y aura pas de mesures transitoires, car il sera valable dès ce soir mais que les modalités de sa mise en œuvre (signature de la Déclaration des liens d'intérêts par les membres des instances et tenue du registre) nécessiteront un certain délai, le tout devant être finalisé pour la fin de l'année 2019 au plus tard.

Alejandro Mackinnon (GeTM) indique que cette règle donne l'impression de cibler les seuls liens entre membres des instances et AM. Les liens avec les bailleurs de fonds et les partenaires sont-ils également pris en compte ?

Catherine Schümperli précise que l'audit du Service d'audit interne de l'État de Genève actuellement en cours propose d'étendre l'application de la définition et du périmètre des conflits d'intérêts tels que définis dans l'article 9 aux AM et leur partenaire terrain. Les négociations sont en cours sur ce point.

Henri Megroz (GeTM) trouve que le nouvel article proposé induit un climat de suspicion. Il indique également ne pas comprendre les points c) et d) de l'article 9.

René Longet indique que le but de cette règle n'est aucunement de créer un climat de défiance et d'exclure qui que ce soit des instances. Le but est uniquement d'éviter d'être juge et partie. Il y a une différence entre un lien d'intérêt qui est un état de fait non problématique mais qui doit être connu, et un conflit d'intérêt où tout soupçon de favoritisme doit être exclu. Ainsi, dans certaines situations, il ne faut pas participer à un vote et dans d'autres ne pas être présent lorsque l'objet concerné est discuté. L'abstention statutaire est appliquée depuis longtemps à la FGC et est la preuve que nous avons reconnu une difficulté. Mais son traitement par l'abstention n'est pas suffisant et dans certains cas pour ne pas influencer la décision il ne faut pas participer au débat.

Catherine Schümperli ajoute que cette mise à jour des statuts traduit la pratique actuelle des membres des commissions qui appliquent déjà ce principe de leur propre initiative.

Yves Hausser (ADAP), bien qu'étant d'accord avec le principe, trouve que les contrôles imposés à la société civile sont disproportionnés par rapport aux moyens donnés pour effectuer le travail demandé. Il faut être vigilant par rapport aux demandes qui impliquent des exigences trop grandes et il donne l'exemple des règles RPC-21 concernant la présentation des comptes.

René Longet répond que le but de ces exigences est d'assurer qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts dans une entité comme la FGC fondée sur la mutualisation des compétences, et donc sur l'implication de nombreuses personnes dans les décisions ; il s'agit de l'argent du contribuable sur l'emploi duquel nous devons particulièrement donner

des garanties, et ces exigences lui apparaissent donc raisonnables. D'autant que les commissions et les membres d'instances de la FGC ont été consultés et n'ont pas fait de remarques particulières à cette occasion.

Florian Rochat (CETIM) s'associe à la réflexion d'Yves Hausser sur l'augmentation des exigences ces dernières années. Il demande d'opposer une résistance à des restrictions mises en place dans le but de gêner le bon déroulement des pratiques démocratiques d'acteurs de la société civile.

Catherine Schümperli rappelle le sondage qui va être lancé prochainement et invite à remplir les AM à répondre avec soin à ce sondage afin de fournir des données qui puissent être présentées aux bailleurs de fonds s'il devait se confirmer que certaines demandes dépassent le principe de proportionnalité.

Plus personne ne demandant la parole, René Longet propose à l'assemblée de passer au vote sur l'article 9. Celui-ci est approuvé avec 30 voix pour, 2 voix contre et 0 abstentions.

Il présente ensuite le changement proposé à l'article 21 qui introduit l'exigence du contrôle ordinaire.

Florian Tissot précise que le but est d'intégrer dans les statuts l'exigence d'un contrôle ordinaire pour la révision des comptes de la FGC, qui est déjà une obligation contractuelle envers ses partenaires institutionnels, mais pas légale ni inscrite dans nos propres règles.

L'AG adopte à l'unanimité la nouvelle teneur de l'article 21 des Statuts de la FGC (32 voix).

René Longet rappelle que ces articles entrent en vigueur dès maintenant, même si un délai d'application va être nécessaire pour leur mise en œuvre pratique.

7. Élections complémentaires pour la période 2018-2020

René Longet présente le fonctionnement des élections pour les instances de la FGC, selon le règlement sur les élections aux instances. Il demande si une AM demande à voter à bulletin secret ou séparément par candidat-e. Aucune AM n'en fait la demande, le vote se déroulera donc à main levée et pour chaque instance concernée en une fois.

Pour le Conseil (art. 13 à 15 des statuts) : élection de trois membres. Les trois candidats proposés par le Conseil présentent brièvement leur parcours et leurs motivations pour intégrer le Conseil.

Pierre Olivier est consultant en développement durable et en énergies renouvelables. Il a été chef de service de la commune d'Onex durant plus de dix ans, jusqu'à fin 2017. Il était notamment en charge de la communication, du développement durable et de l'aide au développement. Il a eu l'occasion de participer aux débats sur le maintien de l'aide publique au développement dans le budget de la commune, mais sans lui-même analyser les projets de développement. Il est très intéressé par les questions de communication et les questions d'éducation (un aspect transversal dans le développement durable) et est un fervent défenseur de la solidarité internationale. Il constate aussi que c'est là où l'on frappe lorsque l'on souhaite couper dans les budgets. Il cite notamment l'expérience vécue d'un débat au conseil municipal de la commune où l'on a évité à une voix près la division par 2 du budget alloué à la coopération.

Céline Perino travaille pour la Fondation Antenna dont le but est de promouvoir des solutions technologiques en faveur des plus démunis pour répondre à leurs besoins essentiels. Elle a des expériences de terrain au Cameroun, au Burkina, au Congo et au Rwanda. À Genève elle est coprésidente du groupe genevois du Festival du film vert et d'Alternatiba. Elle est motivée par l'engagement pour la coopération qui correspond à ses valeurs et elle espère que ses compétences seront utiles pour le Conseil.

Renate von Davier soutient l'approche du développement durable qui représente, pour elle, un projet de société et d'équité. Elle est engagée depuis de nombreuses années au sein du comité de l'AM Jardins de Cocagne. Récemment retraitée, elle a travaillé sur les projets d'information et sur des projets de lutte contre l'exclusion. Elle est également membre du conseil municipal de Chêne-Bourg depuis l'année dernière (2017). Elle y milite pour le maintien de la solidarité tant internationale et que locale dans les engagements budgétaires de la commune. Elle a moins travaillé dans le domaine de la solidarité internationale, mais plus sur le plan local et doit s'approprier un certain nombre de sujets. Elle a suivi plusieurs projets dans les pays d'Amérique latine sur le développement territorial, l'agriculture, la santé, et des projets Jardins de Cocagne au Sud et au Nord. C'est donc l'ensemble de ces objectifs qu'elle a envie de défendre au sein du Conseil.

Henri Megroz (GeTM) souhaite s'abstenir, car avec une seule personne qui vient des AM, il trouve qu'il y a une tendance à exclure les représentants des AM des instances de la FGC, ce que le montre selon lui aussi la modification des Statuts avec l'article 9.

Catherine Schümperli répond que les conflits d'intérêts imposent la récusation d'un membre qui a un lien d'intérêt avec une AM dans certaines situations précises mais ne l'empêchent pas de s'engager dans les instances. Un équilibre entre les personnes membres et les non-membres actifs d'AM est recherché au sein des instances de la FGC et cet équilibre est présent ce soir avec les candidatures soumises.

Henri Megroz (GeTM) précise que c'est une interrogation et qu'il va s'abstenir et non voter contre ces candidats.

Sophie De Rivaz (Kallpa) demande combien il y a de personnes issues des AM au Conseil.

René Longet répond que 6 membres du Conseil sur 10 sont issus des AM et rappelle que les AM sont toujours les bienvenues pour proposer des candidats dans les instances de la Fédération.

Valerie Bouloudani confirme le fait que rien n'empêche de proposer des candidats issus des AM et souligne la démarche proactive du secrétariat pour chercher des candidats pour les instances afin de maintenir les effectifs. Elle invite les AM à faire l'effort de proposer des candidats pour les instances.

Ricardo Alba (SecoDev) : Est-ce que l'équilibre entre les personnes issues des AM et non issues des AM est respecté dans ces candidatures et quelle est la valeur ajoutée des candidats proposés ?

René Longet rappelle les fonctions, notamment de gestion du Conseil assez chronophages, et que les candidatures pour les assumer ne se bousculent pas au portillon. Le Conseil fait régulièrement une analyse des compétences et expériences présentes en son sein, et de celles qu'il serait judicieux de renforcer,

Les trois candidat-e-s qu'il propose ce soir répondent à ces critères, ce que leur présentation a bien souligné. Il rappelle que leurs candidatures, comme c'est toujours le cas ont été analysées par le Conseil et que leurs dossiers ont été transmis avec les autres documents pour cette AG. La valeur ajoutée de ces candidatures ressort des documents communiqués. Concernant les deux candidatures non issues d'une AM, il indique que la Fondation Antenna n'est pas membre de la FGC mais qu'elle mène un travail très intéressant dans le périmètre de la coopération, des technologies adaptées et de la durabilité ; l'autre candidature représente une excellente expérience dans la communication et l'administration communale. Tous deux sont fortement engagés dans la société civile et leur expérience comme leurs contacts nous seront précieux.

Ces 3 candidats pour le Conseil sont élus par l'assemblée, 31 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

Commission Partage des savoirs (art.16 des statuts) : élection des membres et de la présidente

René Longet relit l'article des Statuts sur la Commission du partage des savoirs.

Il annonce un changement par rapport aux documents envoyés : c'est Léa Oswald qui est proposée comme suppléante pour représenter la Commission technique et non Dominique Rossier.

Les membres de la nouvelle commission proposés par d'autres instances (conseil, commissions) ne se présentent pas ce soir, mais uniquement les candidat-e-s non représentant-e-s d'instances. A ce sujet les statuts prévoient un minimum de 3 personnes, et nous avons la chance d'avoir 4 candidat-e-s.

Il excuse Olivier Grobet qui est en mission sur le terrain. C'est un collaborateur de Terre des Hommes qui est très actif dans les réseaux de la coopération. Les trois autres candidat-e-s se présentent brièvement :

Marie Thorndahl a un parcours professionnel dans le monde du développement. Elle a reçu une formation à l'IUED en études socioéconomiques. Elle s'est spécialisée dans les nouvelles technologies de l'information, mais également dans la recherche académique. Elle est également éditrice dans la littérature académique. Elle a pour motivation de travailler sur le lien entre les outils d'édition libre et leur mise en relation avec les associations qui ont des programmes de terrain.

Joëlle Ribaux (Helvetas) est membre du groupe régional genevois de Helvetas dont elle a notamment suivi les projets en Éthiopie et au Bhoutan. Elle a un master en éthique, responsabilité et développement de l'Université de Fribourg et a développé des compétences analytiques en Suisse et au Guatemala. Elle s'est notamment focalisée sur l'analyse de l'autonomie des bénéficiaires dans les pays où une grande part de la population est indigène. Elle participe également à la campagne pour des multinationales responsables. Elle a à cœur de participer à la réflexion stratégique de la FGC.

Jean-Dominique Jacquemet (SIT) est engagé depuis de nombreuses années au SIT et chargé du suivi de projets en Guinée-Conakry et au Sénégal. Il tient à apporter une contribution positive aux populations dans les pays défavorisés. Il espère par cet engagement amener des compétences et mettre en lien la FGC avec les travaux de l'Organisation internationale du Travail, enjeu important pour le développement.

Il n'y a pas de questions.

L'assemblée élit la Commission du Partage des Savoirs avec 31 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

René Longet se réjouit de cette belle étape de franchise et souhaite bon vent à la nouvelle commission. Isabelle Milbert est candidate pour sa présidence, c'est une collègue très pertinente et très investie. Elle est excusée, bien que ayant été présente au début de cette séance.

Isabelle Milbert est élue présidente de la Commission du Partage des savoirs à l'unanimité (32 voix).

8. Partage des savoirs

Présentation de la Stratégie du Partage des savoirs (PDS) et de la nouvelle Commission

Catherine Schümperli présente la motivation à présenter le PDS pour l'ancrer institutionnellement dans le travail de la FGC et de soutenir le travail de Michaela Buschi avec une Commission sur laquelle elle peut s'appuyer pour l'évolution du PDS. Il y a aussi une volonté de donner un coup de projecteur sur le programme de formation lors de cette AG.

Le partage des savoirs a pour but créé des espaces au sein desquels les AM peuvent partager et construire de nouvelles pratiques pour rendre les projets de développement plus efficaces. Afin de favoriser la transversalité au sein de la FGC, la Commission est très bien positionnée au sein des échanges de la FGC avec des membres issus de l'ensemble des instances, en plus des membres propres à cette Commission. La création de cette Commission fait suite à la création en 2013 du poste « Partage des savoirs » au sein du secrétariat, du Groupe Stratégique Partage des savoirs (GSPDS) et du Groupe d'étude Partage des savoirs (GEPDS). La nouveauté pour 2017-2020 a été l'adoption d'une stratégie PDS pour donner un cadre de référence à cette thématique. Enfin, en 2018, est créé la Commission PDS dont les membres ont été élus ce jour.

Le partage des savoirs se compose entre autres d'atelier de partage de pratiques et d'expériences, mais également de Tables rondes avec une collaboration entre PDS et secteur communication de la FGC pour les aspects de contenu et organisationnels.

Michaela Buschi présente les 3 axes validés jusqu'en 2020 :

- Échanges, formations et apprentissages : comprenant notamment les cafés- débats, les formations et les projets des AM.
- La production de connaissances (Etudes et bilan) qui comprend les projets de capitalisation des AM et les publications associées.
- La diffusion de ces connaissances avec des débats et tables rondes thématiques.

Les activités, les outils et les ressources à disposition sont les suivants :

- Le fonds pour les projets Études et bilan qui concerne les projets de capitalisation (à l'exemple du projet d'AccEd présenté après)
- Le fonds Échanges et apprentissages, processus qui consiste à partager les leçons apprises dans la mise en œuvre de projets de développement (à l'exemple de la Plateforme souveraineté alimentaire (PSA) ou du projet de FH Suisse présenté après).

Des fonds sont disponibles et les AM sont vivement encouragés à présenter des projets dans ces filières. Certaines l'ont déjà fait dans les planifications financières envoyées en début d'année.

Point information sur le programme de formation 2019 (disponible sur la plateforme FGC*)

Il y a d'une part les formations conçues en interne à la FGC pour les AM, comme par exemple sur les outils de gestion, pour se former aux outils de suivi des projets demandés à la FGC. Le premier module de cette formation aura lieu le 6 avril. Pour le deuxième, la date reste encore à définir. La participation est gratuite.

Il y a, d'autre part un partenariat entre la FGC et Isango, un organisme né de la réunion de plusieurs associations, dont la Fédévaco et la FGC, plus récemment. Un exemple de formation proposée est celle sur l'approche genre dans les projets qui aura lieu le 23 avril prochain. Ces formations sont proposées aux AM de la FGC à un tarif préférentiel (qui comprend uniquement les coûts de restauration et d'hébergement éventuels lors de ces formations). Un autre exemple de formation proposée est celle sur la capitalisation des expériences qui aura lieu en mai et animée par les deux collaboratrices PDS de la FGC et de la Fédévaco.

Les Ateliers de la Com' avec Après-GE seront vraisemblablement reconduits.

À noter également les formations avec Léman Bleu sur la production de vidéos à l'aide de smartphones, en lien avec les émissions Esprit solidaire.

Un Café des bonnes pratiques autour du bénévolat aura également lieu le 11 avril 2019.

Enfin elle rappelle que l'organisation de la table ronde du printemps du 23 mai 2019 « Ne laisser personne de côté : quelles priorités contre la pauvreté ? ».

Exemple d'un Projet Études & Bilan - présentation d'AccEd

Ousmane Dianor, directeur d'AccEd, présente le projet Études et Bilan conduit par son association et soutenu par la FGC dans la cadre du PDS. Le but était de réfléchir au travail d'AccEd depuis 18 ans et de partager les raisons, les méthodes et les résultats de l'étude.

Pourquoi réaliser un projet de capitalisation ?

Le but d'un tel projet est de réfléchir au sens des actions menées par AccEd, d'identifier les bonnes pratiques les success stories et de les diffuser les résultats aux partenaires terrains et les autres AM. De plus, une étude de capitalisation sert de carte de visite pour se faire connaître auprès du public ou de bailleurs de fonds.

AccEd intervient en Afrique et Amérique latine et a reçu l'appui d'un consultant pour ce travail de capitalisation. L'enjeu de l'action d'AccEd est de favoriser l'autonomisation du partenaire pour pouvoir, à terme, prendre en charge un nouveau partenaire. Cette étude a émis en lumière le rôle d'accompagnement d'AccEd qui soutient la scolarisation des enfants par l'autonomisation de leurs familles. Il y a une dimension de formation et d'insertion professionnelle dans tous les projets. Il donne l'exemple du projet Apoyar qui a permis à un désengagement d'AccEd à Bogota.

Cette approche a permis de conceptualiser le partenariat solidaire dont les principes sont les suivants: la libre adhésion, la participation effective, la valorisation et l'accompagnement à long terme qui permet un changement social, le partage et du lien social. C'est un processus conjoint dans lequel nous voulions renforcer les capacités de nos partenaires sur le terrain pour développer des stratégies d'autonomisation. Ainsi, on ne s'arrête pas au projet, mais on va plus loin en contribuant au renforcement du partenaire.

Selon AccEd, l'éducation, la formation et l'entrepreneuriat sont le triptyque pour la promotion des droits humains.

Projet Échanges & Apprentissages - présentation de FH Suisse

Daniel Hahling, directeur de FH suisse, présente le projet d'échange sur les pratiques dans l'agroécologie dans quatre pays de la région des Grands Lacs. Le but de cette démarche est de pouvoir faire des échanges entre les différentes pratiques agroécologiques entre les différents projets d'agriculture dans la région. Ces échanges ont consisté principalement dans l'organisation d'ateliers d'échanges de nouvelles méthodologiques et de nouvelles pratiques dans l'agroécologie avec notamment l'utilisation de plantes médicinales entre autres. Il présente les différents ateliers qui ont été organisés dans le cadre de ce projet Échanges & Apprentissages.

Éliane Longet (Graine de Baobab) demande quel est le budget possible pour ces projets et si des cofinancements sont demandés ?

Michaela Buschi réponds qu'il n'a pas de cofinancement obligatoire, mais que ceux-ci sont encouragés (20% pris en charge par l'AM). Ces projets peuvent aller jusqu'à 30'000 CHF et 25'000 CHF, selon la filière.

9. Présentation de la stratégie du MCI

Aurélien Stoll, secrétaire général du MCI, présente la Stratégie 2018-2022 du Mouvement pour la Coopération Internationale (MCI).

Le MCI a été fondé en 1962. En 2012, le 50^e de l'association est l'occasion de mener une réflexion sur le travail qui a abouti à cette stratégie. L'association est constituée par un secrétaire et par un comité de membres actifs bénévoles. La vision du MCI est un esprit de citoyenneté et une justice sociale au service de la société. Le but est de promouvoir un esprit de citoyenneté à l'aide d'organisations partenaires pour proposer et accompagner des politiques publiques. L'idée est d'accompagner les populations pour leurs besoins de citoyens en plus des besoins matériels.

Les principes d'intervention du MCI sont que le projet doit avoir une dimension locale et intégrer une dimension de plaidoyer par exemple auprès du ministère de l'Éducation. Le MCI privilégie les projets qui favorisent le travail en réseaux, ainsi que les partenaires terrain qui sont des organisations avec un ancrage local, en favorisant les organisations indigènes plutôt que celles dans la capitale. Le partenariat dans la durée est également privilégié.

Les domaines d'intervention du MCI sont la récupération des territoires traditionnels indiens et comme axe transversal, le renforcement organisationnel des partenaires sur le terrain.

Le principal défi pour le MCI est de trouver des membres suffisamment compétents et disponibles pour s'engager dans le suivi projet.

Le reportage Léman bleu sur le projet du MCI soutenant le peuple Yanomami au Brésil est présenté.

Il précise que le MCI est très actif dans les projets impliquant les peuples indigènes, mais que ça n'est pas le seul axe de travail.

René Longet remercie Aurélien Stoll et le MCI pour la présentation. Il rappelle que les situations politiques peuvent rapidement et radicalement changer comme c'est le cas au Brésil et que cela peut induire une dégradation importante de la situation des populations.

10. Prise de congé de membres sortants des instances

Florian Reinhart (CT) et Simone Renner (CT) quittent les instances de la FGC. Ils sont vivement remerciés pour leur engagement au sein de ces instances.

Dominique Rossier indique que Florian Reinhart, qui était dans son groupe, était très impliqué dans son travail et il est très regretté.

René Longet clôt l'assemblée et donne rendez-vous au 20 juin 2019.

11. Verrée